

# Balisage du poste des réserves consolidées

## Réserves dans les capitaux propres

PC09

Cette **pratique commune** est **proposée** par le groupe de travail Mapping ESEF de l'association XBRL France afin de favoriser la cohérence et la comparaison des publications ESEF. Elle n'a pas de caractère normatif et résulte des débats des membres de l'association présents lors des réunions où elle a été discutée.

### CONSTAT (Janvier 2022)

Il existe une mixité de pratiques concernant le balisage des réserves dans les capitaux propres, en particulier pour le poste « Réserves consolidées » (ou équivalent) et l'usage des balises RetainedEarnings, AccumulatedOtherComprehensiveIncome, OtherReserves est discuté.

### PRATIQUE COMMUNE PROPOSEE

- Dans certains cas, la balise « RetainedEarnings » peut suffire (ou sa déclinaison dans la taxonomie 2021 excluant le résultat de la période, s'il est présenté séparément). Il est rappelé que ce concept peut, selon les IFRS, inclure les écarts actuariels IAS 19, la réserve IFRS 2, mais aussi la réserve légale, sans qu'une extension soit nécessaire.
- Si le poste inclut aussi des réserves de change, des réserves IFRS 9 ou des actions propres, il faut alors privilégier une extension combinant RetainedEarnings et les balises liées à ces éléments. L'extension peut combiner AccumulatedOtherComprehensiveIncome si tous les autres éléments de résultat global sont compris dans le poste.
- On s'attend généralement à ce que la balise OtherReserves soit utilisée pour des postes ne comprenant ni les « retained earnings » ni les autres éléments du résultat global.

### DEBATS

Se référer à la réunion de janvier 2022 du groupe de travail, ainsi qu'aux documentations associées  
[www.xbrlfrance.org/mapping](http://www.xbrlfrance.org/mapping)

### SUIVI

Pratique commune initiée le 25/01/2022, validée le 28 avril 2022